

Contactez-nous

Pour d'autres informations, veuillez communiquer avec la conseillère à la personne, à la famille et aux proches aux coordonnées ci-dessous.

Mme Renée Michaud

Conseillère à la personne, à la famille et aux proches

CISSS du Bas-Saint-Laurent

Direction des programmes DI-TSA-DP

Téléphone : 1-866-470-4425 poste 4633

418 854-2374, poste 4633

cpfp.dpdi-tsa-dp.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

N'oubliez pas de visiter notre site Web à l'adresse suivante :

www.cisss-bsl.gouv.qc.ca



Qui est la conseillère à la personne, à la famille et aux proches?

La conseillère est un parent d'une personne qui reçoit des services de la Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique. Son rôle de **pair aidant** permet le partage de son vécu, de son histoire et a pour but de redonner de l'espoir, offrir du soutien et de l'information auprès de personnes qui vivent des situations similaires. Elle connaît donc la réalité des familles et leurs préoccupations.


Prévenir
Accompagner
Prendre soin

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec 

Le rôle de la conseillère à la personne, à la famille et aux proches

Pour une approche de proximité

Direction des programmes
déficience intellectuelle,
trouble du spectre de l'autisme et
déficience physique (DI-TSA-DP)

DI-TSA-DP-DE-0001 2019-05-09

Québec 

Le mandat de la conseillère

La conseillère soutient, accompagne et informe les personnes ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience physique ainsi que leur famille et leurs proches.

Donc, si vous êtes une de ces personnes, sachez que la conseillère peut, à votre demande, vous soutenir :

- dans votre vécu et votre cheminement;
- dans diverses rencontres avec les intervenants, notamment, celle qui a pour objectif d'élaborer le plan d'intervention (PI);
- concernant vos droits et obligations quant aux services dispensés par le CISSS du Bas-Saint-Laurent;
- quant aux services de la Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique;
- dans votre démarche pour exprimer une insatisfaction ou pour porter plainte.



La qualité des services demeure une préoccupation constante au CISSS du Bas-Saint-Laurent.

L'information, le soutien et l'accompagnement offerts aux usagers et à leurs proches ainsi que la prise en considération de leurs points de vue, constituent des moyens concrets pour améliorer la qualité des services!

En contactant la conseillère, vous pourrez :

- être informé, écouté, soutenu, accompagné ou référé au besoin;
- obtenir des réponses à vos questions;
- partager ce que vous vivez
- échanger concernant votre quotidien de parent ou de proche;
- recevoir de l'information concernant la mission et les services de la Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.



L'implication de la conseillère

En collaboration avec le personnel de la Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique, la conseillère :

- participe au processus des attentes et de la satisfaction des usagers et de leurs proches;
- collabore à l'amélioration de la qualité des services et à la qualité de vie des personnes desservies;
- collabore avec le comité des usagers sous forme d'assistance, d'accompagnement ou de soutien lorsque requis;
- fait la promotion des services, du réseautage ainsi que la concertation communautaire.

